

Convocation du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Madame le Maire à la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 4 Avril 2018 à 20 heures à la mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Budgets 2018 : Commune, Lotissement, Assainissement,
2. Vote des taux d'imposition,
3. Questions diverses

L'an deux mille dix-huit, le 4 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 30 Mars 2018

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric – BESSON Franck – BOUGUÉ Céline - CHARNOLÉ Yoann – COULAIS GUILLAUME – GACHIGNARD Cédric - HECQUET Valérie – HERVÉ Philippe – JAUD Sonia - KAY Tim - OLIVIER Jean-Michel - PAILLA Dominique – ROULLEAU Franck.

Excusés : Mme BOUGUÉ Céline, Mme HECQUET Valérie, M. CHARNOLÉ Yoann qui a donné pouvoir à M. OLIVIER Jean-Michel.

M. OLIVIER Jean-Michel est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 14- Présents : 11 - Votants : 12

21/2018 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition 2017. La discussion s'engage sur l'opportunité d'augmenter les taux de 2 % (comme en 2017) comme préconisé par la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux sur l'exercice 2018,
- Les taux définitifs 2018, sont :
 - Taxe d'Habitation 17,69 %
 - Taxe Foncier Bâti 19,06 %
 - Taxe Foncier Non Bâti 54,02 %

22/2018 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget communal 2018 comme suit :

Dépenses de fonctionnement de	453 195,02 €
Recettes de fonctionnement	453 195,02 €
Dépenses d'investissement	180 772,58 €
Recettes d'investissement	180 772,58 €.

23/2018 – VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget assainissement 2018 comme suit :

Dépenses de fonctionnement de	77 223,51 €
Recettes de fonctionnement	77 223,51 €
Dépenses d'investissement	134 708,84 €
Recettes d'investissement	134 708,84 €.

24/2018 – VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget Lotissement 2018 comme suit :

Dépenses de fonctionnement de	494 869,61 €
Recettes de fonctionnement	494 869,61 €
Dépenses d'investissement	616 684,48 €
Recettes d'investissement	616 684,48 €.

25/2018 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DE L'HERMENAULT

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'OGEC de l'Hermenault sollicitant une participation pour les frais de fonctionnement pour 9 enfants de Saint Valérien fréquentant l'école privée de l'Hermenault sur l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de verser à l'OGEC de l'Hermenault une subvention de 116 € par élève fréquentant l'école privée de l'Hermenault, soit 9 enfants
- donne pouvoir à Mme le Maire pour faire les opérations nécessaires au versement de cette participation.

QUESTION DIVERSES

- M. BESSON informe qu'il sera nécessaire de faire réaliser le curage du fossé au pont de Ligné : police de l'eau et entreprise à contacter.

- Organisation du 14 juillet : réservation du parquet de St Martin Lars ? refaire le point avec la commune de La Chapelle Thémer.

Nom	Prénom	Signature	Observation
BOUCHER	Cécile		
VALOTEAU	Eric		
BESSON	Franck		
COULAIS	Guillaume		
GACHIGNARD	Cédric		
HERVÉ	Philippe		
JAUD	Sonia		
KAY	Tim		
OLIVIER	Jean-Michel		
PAILLA	Dominique		
ROULLEAU	Franck		